

Prendre l'égalité au sérieux

Pierre-Yves Néron, *Université du Québec à Trois-Rivières*

Le philosophe américain Ronald Dworkin croit que les théories politiques modernes, qu'elles soient libertariennes ou marxistes, de gauche ou de droite, sont toutes « égalitaires », au sens où elles semblent avoir comme valeur ultime l'égalité¹. Par égalité, on entend ici l'idée générale selon laquelle il faut traiter chaque être humain comme ayant une valeur égale. Il s'agit d'une idée forte (ou un idéal moral puissant) selon laquelle chaque personne humaine est également importante, digne de reconnaissance et dotée d'une égale valeur. Will Kymlicka croit d'ailleurs trouver dans cette idée de respect égal « l'intuition » fondamentale qui doit servir de valeur fondatrice à toute théorie de la justice².

Cependant, il est clair que nous avons là une version « abstraite » ou « formelle » de l'idée d'égalité. Les théoriciens égalitaristes et gens de « gauche » insistent pour aller plus loin. Ils pensent que nous devons dépasser l'insuffisance de cette égalité formelle ou abstraite pour assurer une égalité concrète des conditions d'existence et ce, par diverses politiques de répartition substantielle des richesses et des « biens premiers³ », de mise en place d'un système d'éducation accessible à tous et autres stratégies réformistes⁴. Ce type de pensée égalitariste défend donc ce que l'on peut appeler, de manière générale, une égalité « substantielle » qui vise à réduire et réguler les inégalités socio-économiques. Sans une telle interprétation « dynamique » de la notion d'égalité, l'égalité abstraite demeure un idéal vide et pouvant justifier n'importe quelle situation d'injustice. Dans une telle optique, une société démocratique ne peut tolérer de grandes inégalités socio-économiques et doit, dans la mesure du possible, imposer des limites importantes à celles-ci. L'idéal d'égalité substantielle constitue le seul moyen d'assurer le respect *réel* des libertés égales pour tous. Autrement dit, comme le croit Thomas Scanlon, une défense sérieuse de l'égalité morale implique la défense de l'égalité substantielle⁵. Si, effectivement, les citoyens des démocraties contemporaines se comprennent eux-mêmes comme

étant des êtres égaux, alors il faut en tirer les implications sociales, politiques et économiques.

Cependant, il est courant, dans notre culture politique, de rejeter, de manière parfois radicale, ces idéaux égalitaristes. Il n'est même pas rare qu'ils soient écartés à l'aide d'un simple sourire moqueur. Ce type de pensée apparaît, aux yeux de nombreuses personnes, comme étant un « vestige » du passé. Pour plusieurs, il est « enfin » temps de profiter du contexte politique et économique contemporain pour afficher ouvertement un virage à droite et écartier ces idées dépassées. Dans les pages du *Devoir*, Jean-Robert Sansfaçon parlait même d'idéaux « mythiques » n'ayant généré que « souffrances et totalitarismes⁶ ». Ainsi, pour plusieurs, la recherche d'une égalité substantielle ne sera bientôt qu'un souvenir, une vieille utopie reléguée aux oubliettes.

Je crois que ce type de position fait fausse route et que nous ne pouvons tourner le dos aux idéaux égalitaristes. En fait, je crois qu'il y a de bonnes raisons pour justifier des politiques redistributives qui cherchent à réaliser une certaine égalité substantielle. Je me propose donc dans ces quelques pages d'identifier certains arguments en faveur de la mise en place de mécanisme de redistribution des richesses.

Les considérations humanitaires

Une première raison provient plus d'un souci humanitaire que d'un attachement à l'idée d'égalité en soi. L'idée, intuitivement très forte, est que les inégalités sont socialement condamnables si des personnes humaines se trouvent dans des conditions de privation matérielle alors que d'autres vivent dans des conditions relativement élevées de confort matériel⁷. Il nous semble en effet moralement inacceptable qu'au sein d'une société, plusieurs citoyens se retrouvent dans une situation telle qu'ils se voient dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins primaires. Ce qui est significatif ici est qu'il est souvent possible de sortir des personnes d'un état de souffrances sans véritablement causer de tort aux mieux nantis (par exemple, par un transfert de ressources). Il est clair que cet argument « humanitaire » est largement accepté dans notre culture politique.

Cependant, il est à noter qu'une véritable application de ce principe pourrait avoir des implications radicalement réformistes. Bien sûr, il nous faut également ajouter que les égalitaristes ne peuvent se contenter d'un tel « principe de charité » et insiste pour aller plus loin. Les prochains arguments sont plus forts et représentent mieux l'esprit de l'égalitarisme.

Inégalités, domination et perte de liberté

Une autre raison pour s'objecter aux inégalités socio-économiques est qu'elles se traduisent en inégalités de pouvoir injustifiables dans une société réellement démocratique. La force de cette idée est qu'elle peut être soutenue par diverses traditions politiques. L'argument, d'inspiration fortement marxiste, soutient qu'il est difficile de nier que les inégalités socio-économiques tendent à créer des situations de domination politique de la part d'une certaine couche de l'ensemble social sur une autre. Un égalitariste-libéral comme Rawls soutient lui aussi qu'une « raison pour contrôler les inégalités sociales et économiques est que cela constitue une prévention contre la domination d'une partie de la société sur le reste⁸. » Nous pouvons donc nous objecter face à certaines inégalités puisqu'elles permettent aux plus favorisés d'exercer un contrôle excessif et déraisonnable sur les plus défavorisés⁹. Une société dont les institutions politiques sont arrangées de telle sorte qu'elles permettent de larges inégalités tend à transformer le monde politique en un simple jeu de rapports de forces et de domination dans lesquels les populations pauvres font figure de négligés et ne peuvent que se contenter du rôle de l'exploité. Un autre problème est que, comme l'a fort bien remarqué Marx, ces inégalités socio-économiques et inégalités de pouvoir tendent à se transmettre d'une génération à l'autre¹⁰. La « classe » dominante disposant du pouvoir politique peut alors structurer selon ses intérêts les principales institutions sociales et économiques, ce qui, inévitablement, tend à perpétuer et aggraver les inégalités et, par le fait même, éliminer toute possibilité de changements sociaux¹¹. Il y a donc, bien souvent, une transmission injustifiable des inégalités. L'idée maîtresse est donc la suivante : si nous croyons véritablement à l'égalité entre les individus,

nous devons nous opposer vivement à un ordre social qui permet à une certaine couche de l'ensemble social de contrôler et réduire de manière drastique les choix, options et possibilités des autres citoyens¹². En somme, l'idée qui ressort ici est qu'une société fortement inégalitaire (du point de vue social, économique et politique) ne peut prétendre être une société qui vise à assurer une *véritable liberté pour tous ses membres*.

On peut toujours répliquer que ces inégalités de pouvoir sont naturelles ou inévitables et ainsi rejeter l'idéal égalitariste. Tout d'abord, je crois que cette affirmation néglige l'idée selon laquelle « le système social n'est pas un ordre intangible, échappant au contrôle des hommes, mais un mode d'action humaine » à l'intérieur duquel ceux-ci peuvent agir et avoir un impact¹³. Ensuite, un tel rejet risque de mener à la conclusion selon laquelle l'idéal démocratique n'est que du vent, qu'une illusion. Or il s'agit manifestement d'une conclusion peu reluisante à laquelle peu de gens désirent véritablement arriver. Je pense en fait que l'idéal de « gauche » d'une égalité « substantielle » peut difficilement être écarté par les partisans d'une démocratie forte. L'idée ici est que l'idéal démocratique veut qu'une société tire sa légitimité dans la rencontre publique de citoyens libres et égaux et ce à travers divers processus de délibérations politiques. Mais que signifie cet idéal sans une *égalité substantielle* et une *liberté effective* pour tous ? En fait, il est fort probable que la présence de trop grandes inégalités soit contraire à la vitalité ainsi qu'à la légitimité démocratiques. Ainsi, une société démocratique, si elle veut prétendre à une certaine légitimité publique, ne peut tolérer de trop grandes inégalités entre ses citoyens.

Exclusion et respect de soi

Une autre raison que nous avons de combattre la présence de grandes inégalités socio-économiques, et de militer en faveur d'une égalité substantielle, est que les inégalités peuvent facilement mener à l'exclusion. En effet, des inégalités importantes aux niveaux social et économique sont souvent interprétées comme des inégalités de statut. Comme le fit remarquer Rousseau dans ses écrits¹⁴, il faut en

quelque sorte avoir recours à la dimension « symbolique » qui est exprimée à travers une situation de grande inégalité. Symboliquement, l'inégalité peut exprimer l'affirmation du statut d'infériorité de certaines personnes¹⁵. Bien sûr, toutes les inégalités ne peuvent être interprétées ainsi (par exemple, la relation parent-enfant, professeur-élève...). Cependant, certaines formes d'inégalités peuvent manifestement mener à ce résultat. Elles expriment alors l'idée selon laquelle certaines personnes sont inférieures et moins « importantes » dans la « hiérarchie sociale ». Par exemple, les personnes les plus démunies du point de vue économique peuvent être considérées comme « inférieures » et taxées du statut de « rejetées¹⁶ ». Or un tel statut d'infériorité est, comme insiste pour le dire Rawls et plusieurs autres, incompatible avec les bases du respect de soi. Les impacts existentiels de tels mécanismes d'exclusion et de « stigmatisation » sont en effet d'une importance considérable. Ici, ce qui est donc moralement condamnable est l'humiliation, l'exclusion et le statut d'infériorité qui peuvent être associés avec certaines inégalités. Et, comme le note Charles Beitz, une telle situation est incompatible avec l'idéal d'une société comprise comme une association de membres égaux, et également incompatible avec une véritable défense de l'égalité¹⁷.

De plus, permettez-moi une dernière remarque au sujet de cette relation entre inégalités et exclusion. J'aimerais insister sur le fait qu'il ne s'agit pas là que d'une idée purement théorique et abstraite. Il s'agit plutôt d'un point de vue éclairant pour comprendre la situation de plusieurs citoyens des démocraties contemporaines et il est clair qu'une grande partie des luttes contre la pauvreté est animée par cette idée.

L'arbitraire

Enfin, un autre argument pour imposer des limites importantes aux inégalités est l'idée selon laquelle les inégalités de conditions socio-économiques sont en majeure partie dues à des facteurs arbitraires comme les talents naturels et le milieu social de départ. Par exemple, le fait que quelqu'un soit né handicapé ou avec un Q.I de 180, ou encore le fait qu'il soit né dans un milieu social favorable ou

non représentent des facteurs totalement arbitraires d'un point de vue moral. Une personne ne mérite pas de voir ses chances de mener une vie digne d'être vécue être minées par ses conditions de départ et les contingences qui l'affectent dès sa naissance. Cette idée a bien sûr reçu sa meilleure expression dans l'égalitarisme de Rawls pour qui « personne ne mérite ses capacités naturelles supérieures ni un point de départ plus favorable dans la société¹⁸. » La répartition des richesses, des droits et libertés et des ressources qui permettent aux individus de mener une vie significative ne doit alors pas être dépendante de tels facteurs arbitraires.

Un enjeu important : les inégalités internationales

Avant de conclure, j'aimerais aussi noter qu'il est très intéressant de s'interroger sur l'applicabilité de ces idées au niveau international. Selon moi, ces idées clés de l'égalitarisme peuvent nous donner des outils pour penser les inégalités internationales. En effet, si ces quelques arguments montrent le caractère inacceptable d'une société fortement inégalitaire, il est fort probable qu'ils s'appliquent également à l'échelle mondiale. Je crois que si nous avons de bons arguments pour justifier une redistribution des richesses au niveau national, alors il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle ces arguments peuvent s'appliquer au niveau international avec plus de force que nous le pensons à première vue. Je crois même que les arguments que j'ai présentés s'appliquent avec beaucoup de force au niveau international, en particulier si l'on pense à la manière dont les sociétés pauvres ont été et continuent d'être soumises à divers mécanismes d'exploitation et de domination, ainsi qu'à la façon dont elles sont exclues des processus de construction de l'ordre mondial. En fait, je crois qu'il est très difficile de justifier le préjugé selon lequel nos obligations en matière de redistribution des richesses se limitent à une communauté nationale. En effet, pourquoi les outils que nous nous sommes donnés pour penser les inégalités trouveraient-ils nécessairement une limitation au niveau national ?

On pourra me rétorquer que la redistribution des richesses ne peut être pertinente qu'à l'intérieur d'une communauté nationale puisque celle-ci constitue un « cadre de solidarité » ou un système

de coopération mutuelle, ou encore une communauté dont les membres partagent un « ethos » commun. J'aurais tendance à répondre que le problème avec ce type d'argument est qu'il s'agit là d'une vision très idyllique de ce qui se passe au sein des États nationaux modernes.

Conclusion et perspectives

Ces quelques remarques me semblent montrer que les idéaux égalitaristes ne sont pas des « fantasmagories dépassées ». Ils manifestent plutôt un attachement solide aux valeurs démocratiques et à une vision inclusive et solidaire de la justice sociale, une justice sociale qui ne repose pas seulement sur l'appel dogmatique à l'initiative individuelle et à la compétition. Ils représentent un véritable désir de prendre l'égalité au sérieux. L'idéal d'une égalité substantielle entre les membres d'une communauté démocratique constitue un objectif politique important et, à mon avis, légitime. Cet idéal ne doit pas être rejeté de manière simpliste.

Enfin, il est fréquent de qualifier les perspectives égalitaristes d'utopiques ou d'irréalisables. Cependant, je ne crois pas que ces accusations tiennent. Je crois que les perspectives égalitaristes nous fournissent de grandes orientations (normatives) sur ce que pourrait être une société plus juste et sur les moyens de prendre l'égalité véritablement en compte. Et je crois qu'il ne faut pas négliger l'importance de formuler de telles orientations. Elles peuvent nous donner des points de repère afin de procéder à un véritable examen critique des règles, normes et institutions socio-économiques qui influencent fortement nos sociétés. Elles peuvent également dicter des changements dans notre manière de penser nos sociétés démocratiques ainsi que les problèmes de pauvreté et d'exclusion, mais aussi dans notre regard envers ceux qui se trouvent dans des positions désavantageuses. Par exemple, le professeur François Blais, dans son excellent ouvrage sur le revenu de citoyenneté¹⁹, insiste pour dire qu'il faut *faire la guerre à la pauvreté plutôt qu'aux pauvres*. Je crois que les orientations égalitaristes constituent un pas en ce sens.

1. Voir Ronald Dworkin, *Taking Rights Seriously*, Londres, Duckworth, 1977. Voir l'introduction de Will Kymlicka, *Les Théories de la justice*, Montréal, Boréal, 1999.
2. Will Kymlicka, *op. cit.*
3. Pour la notion de « biens sociaux premiers », voir bien sûr John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1997. Ces biens premiers représentent les droits et libertés de base ainsi que les ressources primaires qui constituent les conditions de base permettant aux individus de poursuivre librement la réalisation de leur conception du bien.
4. Voir John Roemer, « Egalitarian strategies », *Dissent*, Été 1999, www.dissentmagazine.org.
5. Thomas Scanlon, *The Diversity of Objections to Inequality*, The Lindsay Lecture, University of Kansas, 1997. Dans cet essai, je m'inspire beaucoup de ce merveilleux texte de Scanlon.
6. Jean-Robert Sansfaçon, « Comment combattre le vent ? », *Le Devoir*, 21 juin 2002.
7. Thomas Scanlon, *op. cit.*
8. Tiré de John Rawls, *Justice as Fairness : a Restatement*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, pp. 130-131. Traduction libre.
9. On lira avec grand intérêt Charles Beitz, « Does Global Inequality Matter? », *Metaphilosophy*, janvier 2001, p. 106.
10. Pour un bon résumé, voir Will Kymlicka, *op. cit.*, et son chapitre consacré au marxisme.
11. Voir Marx, *Le Capital et Critique de l'économie politique*, dans *Œuvres*, Paris, Gallimard, 1965. Marx et Engels, *L'Idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1974. Voir aussi John Rawls, *Théorie de la justice*, et particulièrement *Justice as Fairness : a Restatement*, p. 131.
12. Thomas Scanlon écrit à ce sujet « A [...] reason for the elimination of inequalities is that they give some people an unacceptable degree of control over the lives of others. The most obvious example is economic power. Those who have vastly greater resources than anyone else not only greater leisure and higher levels of consumption but also can often determine what gets produced, what kinds of employment are offered, what the environment of a town or state is like, and what kind of life one can live there. » *Op. cit.*, p. 3.
13. Tiré de John Rawls, *Justice as Fairness : a Restatement*, p. 133.
14. Je fais référence bien sûr au *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Éditions Sociales, 1971.

15. On pourrait me reprocher que cette dimension symbolique de l'inégalité est trop floue pour être prise en considération. J'insiste pour dire qu'un refus de prendre en considération la dimension symbolique de la réalité sociale constitue une simplification abusive et inacceptable de celle-ci. La réalité sociale est constituée en large partie par sa dimension symbolique.

16. Sur ce propos, voir les analyses de Kai Nielson, *Equality and Liberty : a Defense of Radical Egalitarianism*, NJ, Rowman et Allenheld, 1985 ; Thomas Scanlon, *op. cit.* et surtout John Rawls, *Justice as Fairness : a Restatement*.

17. Charles Beitz, *op. cit.*, p. 104.

18. John Rawls, *op. cit.*, p. 132.

19. François Blais, *Un revenu garanti pour tous : introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Boréal, 2001.